



## Une prime compensatoire peut elle etre reclamee

Par **JeanLouison**, le **16/01/2021** à **12:50**

Bonjour

Nous allons divorcer. Nous avons vendu la maison , j'ai laissé les meubles et les 2/3 du montant restant de la vente à madame. Les enfants sont adultes. Elle travaille ( env 15000€ par an ) et moi (40000€) par an. Peut elle tout de même demander et avoir droit à la prime compensatoire ?

Par **youris**, le **16/01/2021** à **13:29**

bonjour,

demander, c'est toujours possible, obtenir dépend de la situation des futurs ex-époux.

votre avocat que vous payez, devrait vous renseigner en fonction de vos situations respectives.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>

salutations